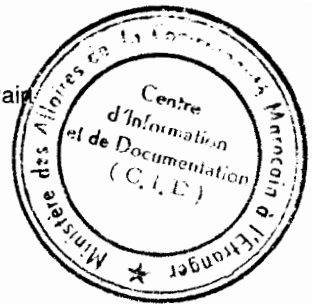


Étienne Cerexhe

Doyen de la Faculté de Droit de Namur
Professeur à l'Université Catholique de Louvain



LE DROIT EUROPEEN

LES OBJECTIFS et LES INSTITUTIONS

avec la collaboration de
Anne-Marie Snyers
Licenciée en droit
Licenciée en droit européen

1989

Editeurs

Enregistré le	20.04.93
N° d'Inventaire	704
Cote	DROIT/704

BRUYLANT
Rue de la Régence 67
1000 Bruxelles

NAUWELAERTS
Rue de l'Eglise St-Sulpice 16
5998 Beauvechain

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	5
Index des abréviations	7

TITRE INTRODUCTIF HISTORIQUE, RAISONS ET OBJECTIFS DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

Chapitre 1 - La genèse de l'intégration européenne	11
<i>Section 1. Les premiers développements de la pensée européenne</i>	<i>11</i>
Bibliographie	14
<i>Section 2. La coopération européenne</i>	<i>16</i>
Paragraphe 1 : L'Union de l'Europe occidentale	16
Paragraphe 2 : L'Organisation de Coopération et de Développement économiques	19
I. Généralités	19
II. L'OECE	20
III. L'OCDE	21
Paragraphe 3 : Le Conseil de l'Europe	22
Bibliographie	23
<i>Section 3. L'intégration européenne</i>	<i>25</i>
Paragraphe 1 : La naissance et le développement des Communautés européennes	25
Bibliographie	29
Paragraphe 2 : La problématique institutionnelle	31
Paragraphe 3 : L'Acte unique européen	38
Bibliographie	40
Paragraphe 4 : Vers l'Union européenne	42
Bibliographie	44
Chapitre 2 - Les raisons de l'intégration européenne	45
<i>Section 1. Les raisons originaires</i>	<i>45</i>
<i>Section 2. Les raisons de poursuivre l'intégration européenne</i>	<i>46</i>

Bibliographie	48
Chapitre 3 - Champ d'application des trois traités	50
<i>Section 1. Champ d'application ratione materiae</i>	<i>50</i>
<i>Section 2. Champ d'application ratione loci</i>	<i>52</i>
Paragraphe 1 : Les territoires européens	52
Paragraphe 2 : Les territoires non européens	53
I. Les départements français d'Outre-mer	53
II. Les pays et territoires d'Outre-mer	54
<i>Section 3. Champ d'application ratione temporis</i>	<i>55</i>
Chapitre 4 - L'ouverture des Communautés sur le monde	58
<i>Section 1. L'adhésion</i>	<i>58</i>
Paragraphe 1 : Généralités	58
Paragraphe 2 : Les préalables	59
Paragraphe 3 : Les conditions	59
I. L'adhésion ne peut mettre en péril l'essence des Communautés et leur dynamisme	60
II. L'adhésion porte sur tout l'acquis communautaire	60
III. L'adhésion doit être progressive	60
IV. L'adhésion suppose des adaptations des traités	61
A. Signification de la notion d'adaptation	61
B. Nature des adaptations	61
1. Les adaptations techniques	61
2. Les adaptations de fond	62
Paragraphe 4 : La procédure	62
<i>Section 2. L'association</i>	<i>63</i>
Bibliographie	65

TITRE I

LES OBJECTIFS

Chapitre 1 - La Communauté économique européenne	69
<i>Section 1. Les libertés communautaires</i>	<i>69</i>
Paragraphe 1 : La libre circulation des marchandises	69

Table des matières

Paragraphe 2 : La libre circulation des personnes	71
I. La libre circulation des salariés	71
II. La liberté d'établissement	72
Paragraphe 3 : La libre prestation de services	74
Paragraphe 4 : La libre circulation des capitaux	74
Paragraphe 5 : Le marché intérieur	76
I. Les obstacles physiques à la libre circulation des biens et des personnes	76
A. Le contrôle des marchandises	76
B. Le contrôle des personnes	77
II. Les entraves techniques résultant de la divergence existant entre les réglementations nationales	77
III. Les entraves fiscales aux échanges	77
Bibliographie	79
<i>Section 2. Le rapprochement des politiques des Etats membres</i>	81
Paragraphe 1 : Les politiques prévues par les traités	81
I. Les politiques communes	81
A. La politique agricole commune	81
B. La politique commune en matière de transports	84
C. La politique commerciale commune	86
D. La politique de la concurrence	88
Bibliographie	90
II. Les politiques coordonnées	91
A. La politique de conjoncture	91
B. La politique économique à moyen terme	92
C. La politique budgétaire	93
D. La politique monétaire	93
E. La politique sociale	94
F. La politique de la recherche	97
G. La politique de l'environnement	101
Bibliographie	103
Paragraphe 2 : Les politiques élaborées par les institutions communautaires	105

Table des matières

I. La politique énergétique	105
II. La politique régionale	107
A. Les antécédents	107
B. La coordination des politiques régionales	108
C. Le FEDER	108
D. L'Acte unique	108
III. La politique de protection des consommateurs	110
IV. La politique de la culture	112
V. La politique de l'éducation	115
IV. La politique du tourisme	117
Bibliographie	118
<i>Section 3. L'Union économique et monétaire</i>	119
Paragraphe 1 : Vers l'Union économique et monétaire	119
Paragraphe 2 : L'Acte unique européen	124
Paragraphe 3 : Développements récents	124
Bibliographie	125
Chapitre 2 - Les Communautés sectorielles	126
<i>Section 1. La Communauté européenne du Charbon et de l'Acier</i>	126
<i>Section 2. La Communauté européenne de l'énergie atomique</i>	129
Bibliographie	132

TITRE II

LES INSTITUTIONS

Chapitre 1 - La nature juridique des Communautés européennes	135
<i>Section 1. La qualification des Communautés européennes</i>	135
<i>Section 2. La personnalité juridique des Communautés européennes</i>	137
Paragraphe 1 : La personnalité juridique internationale	137
I. Généralités	137
II. La compétence internationale des Communautés européennes	138
III. La représentation des Communautés dans l'ordre international	142
Paragraphe 2 : La personnalité juridique interne	143
Bibliographie	143

Table des matières

Chapitre 2 - Les organes de décision	145
<i>Section 1. Généralités</i>	145
<i>Section 2. Le Conseil</i>	147
Paragraphe 1 : Composition	147
Paragraphe 2 : Fonctionnement	147
Paragraphe 3 : Nature	150
Paragraphe 4 : Compétences	151
<i>Section 3. Le Conseil européen</i>	153
<i>Section 4. La Commission</i>	155
Paragraphe 1 : Composition	155
Paragraphe 2 : Fonctionnement	156
Paragraphe 3 : Caractères	156
I. Indépendance	156
II. Collégialité	157
III. Responsabilité	157
Paragraphe 4 : Compétences	157
I. Généralités	157
II. Attributions	158
A. Pouvoir de contrôle	158
1. Droit de saisir la Cour	158
2. Droit à l'information	159
3. Droit d'appliquer des sanctions	159
B. Pouvoir normatif	159
C. Pouvoir de décision	160
D. Pouvoir général de recommandation et d'avis	160
E. Exécution des actes du Conseil	160
F. Pouvoir de gestion	161
G. Pouvoir de négociation	161
Bibliographie	161
<i>Section 5. Le Parlement européen</i>	163
Paragraphe 1 : Généralités	163
Paragraphe 2 : Composition	163

Table des matières

Paragraphe 3 : Fonctionnement	166
Paragraphe 4 : Compétences	168
Bibliographie	170
<i>Section 6. Le Dialogue interinstitutionnel entre la Commission, le Conseil et le Parlement</i>	<i>172</i>
Paragraphe 1 : Le Parlement et la Commission	172
I. La motion de censure	172
II. L'information	173
III. L'investiture	174
Paragraphe 2 : Le Parlement et le Conseil	174
I. La procédure de concertation	174
II. Le contrôle de l'activité du Conseil	175
A. Les questions	175
B. Les rapports du Conseil	175
III. Le recours juridictionnel	176
Paragraphe 3 : La Commission et le Conseil	176
I. L'élaboration des actes du Conseil	177
A. Le droit d'initiative de la Commission	177
B. La règle de l'unanimité	178
II. Les compétences d'exécution de la Commission	179
A. Le Comité consultatif	181
B. Le Comité de gestion	181
C. Le Comité de réglementation	181
Paragraphe 4 : Le Parlement, la Commission et le Conseil	182
I. Participation du Parlement à l'élaboration des actes législatifs	182
A. La consultation du Parlement	182
B. La procédure de coopération	183
II. Participation du Parlement à la conclusion de certains accords internationaux	186
III. Compétences budgétaires	188
IV. Participation du Parlement à la révision des traités	190
Paragraphe 5 : Conclusions sur le dialogue interinstitutionnel	190

Bibliographie	191
Chapitre 3 - La Cour de Justice des Communautés européennes	192
<i>Section 1. Généralités</i>	<i>192</i>
<i>Section 2. Organisation de la Cour</i>	<i>193</i>
<i>Section 3. Procédure</i>	<i>194</i>
<i>Section 4. Compétences</i>	<i>195</i>
Paragraphe 1 : Contrôle du respect par les Etats de leurs obligations	196
Paragraphe 2 : Juge de la validité des actes des autorités communautaires et du respect de leurs obligations	199
I. Juge de la validité des actes des autorités communautaires	199
A. Recours en annulation	199
B. L'exception d'illégalité	202
C. Le renvoi préjudiciel relatif à la validité d'un acte communautaire	202
II. Juge du respect des obligations des autorités communautaires	204
A. Dans la CECA	204
B. Dans la CEE et la CEEA	205
Paragraphe 3 : Juge de l'interprétation des traités et des actes des autorités communautaires	206
I. Généralités	206
II. Les juridictions au sens de l'article 177	208
III. Les conditions du renvoi préjudiciel	210
IV. L'étendue du pouvoir d'appréciation du juge	210
A. La théorie de l'acte clair	211
B. La Cour de Justice a déjà statué	212
V. Les modalités de la saisine de la Cour	212
VI. L'autorité des arrêts rendus sur la base de l'article 177	213
Paragraphe 4 : Compétence de pleine juridiction	213
I. Recours contre les décisions constatant un manquement d'Etat	214
II. Litiges opposant la Communauté à ses agents	214
III. Responsabilité extra-contractuelle des Communautés	215
A. Traités CECA	215

Table des matières

B. Traités CEE et CEEA	215
IV. Compétence quant aux sanctions	217
Paragraphe 5 : Extension des compétences de la Cour	218
I. Acte unilatéral	218
II. Acte conventionnel	218
Bibliographie	219
Chapitre 4 - Les organes auxiliaires	222
<i>Section 1. Le Comité des représentants permanents</i>	<i>223</i>
<i>Section 2. Les organes socio-économiques à compétence générale</i>	<i>224</i>
Paragraphe 1 : Le Comité consultatif de la CECA	224
Paragraphe 2 : Le Comité économique et social	225
<i>Section 3. Les Comités techniques</i>	<i>226</i>
Paragraphe 1 : Généralités	226
Paragraphe 2 : Les Comités institués par les traités	228
I. Traité CEE	228
A. Le Comité monétaire	228
B. Le Comité des transports	228
C. Le Comité spécial de l'article 111 et de l'article 113	229
D. Le Comité de gestion du Fonds social	229
II. Traité CEEA	229
Paragraphe 3 : Les Comités créés par un acte du Conseil ou de la Commission	230
I. Les Comités créés dans le cadre du traité CEE	230
A. Le Comité de politique économique	230
B. Le Comité des gouverneurs de banques centrales des Etats membres	231
C. Le Comité permanent de l'Emploi	231
D. Le Comité de la Recherche scientifique et technique (CREST)	231
E. Les Comités consultatifs	231
F. Les Comités liés à la compétence d'exécution de la Commission	232
II. Les Comités créés dans le cadre du traité CEEA	232
A. Le Comité consultatif général du Centre commun de recherche nucléaire	232

Table des matières

B. Le Comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement	233
<i>Section 4. Varia</i>	233
Paragraphe 1 : La fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail	233
Paragraphe 2 : Le centre européen pour le développement de la formation professionnelle	234
Paragraphe 3 : La Fondation européenne	234
Bibliographie	235
Chapitre 5 - Les institutions monétaires et financières	237
<i>Section 1. La Banque européenne d'investissement</i>	237
Paragraphe 1 : Généralités	237
Paragraphe 2 : Organisation	238
Paragraphe 3 : Mission	239
Paragraphe 4 : Moyens d'intervention	240
Paragraphe 5 : Ressources	240
<i>Section 2. Le Fonds européen de coopération monétaire</i>	241
<i>Section 3. La Cour des Comptes</i>	242
Bibliographie	242
Chapitre 6 - Le financement des Communautés européennes	244
<i>Section 1. Les systèmes instaurés par les traités de Paris et de Rome</i>	244
Paragraphe 1 : Le financement de la CECA	244
I. Les prélèvements	244
II. Les emprunts	245
III. Autres ressources	245
Paragraphe 2 : Le financement de la CEE et de la CEEA	245
<i>Section 2. Les répercussions du traité de fusion du 8 avril 1965</i>	246
<i>Section 3. Le régime actuel</i>	247
Paragraphe 1 : Les ressources propres	247
I. Les ressources par nature	248
II. Les ressources propres de nature financière	249
Paragraphe 2 : Le budget unique	251
Paragraphe 3 : La procédure d'adoption du budget des Communautés	251

Table des matières

I. La procédure	251
II. L'adoption des budgets	253
A. Procédure respectée (budgets 1983 et 1984)	253
B. Suspension de la procédure (budget 1987)	253
C. Rejet du budget par le Parlement (budgets 1980, 1985)	254
D. Conflits entre autorités budgétaires portés devant la Cour de Justice	254
<i>Section 4. Le problème du financement communautaire</i>	256
Paragraphe 1 : Généralités	256
Paragraphe 2 : Les résultats du Conseil européen de Fontainebleau (1984)	257
Paragraphe 3 : Les résultats du Conseil européen de Bruxelles (1988)	258
Bibliographie	260
Chapitre 7 - La coopération politique	262
<i>Section 1. Généralités</i>	262
<i>Section 2. Historique</i>	262
<i>Section 3. L'Acte unique européen</i>	265
Paragraphe 1 : Introduction	265
Paragraphe 2 : Les objectifs de la coopération politique	266
Paragraphe 3 : La présidence	266
Paragraphe 4: Organes de la coopération politique	266
I. Le Conseil européen	266
II. Les réunions ministérielles	267
III. Le Comité politique	267
IV. Les correspondants européens	268
V. Le secrétariat	268
VI. Les organes associés	268
Bibliographie	269

TITRE III
LE DROIT COMMUNAUTAIRE

SOUS-TITRE 1

DÉFINITION DE L'ORDRE JURIDIQUE COMMUNAUTAIRE

Chapitre 1 - Autonomie à l'égard du droit international	275
Chapitre 2 - Autonomie à l'égard du droit interne	277
Bibliographie	278

SOUS-TITRE 2

LES SOURCES DU DROIT COMMUNAUTAIRE

Chapitre 1 - Les sources obligatoires	283
<i>Section 1. Les traités</i>	<i>283</i>
Paragraphe 1 : Généralités	283
Paragraphe 2 : Les traités : constitution de l'Europe	284
Paragraphe 3 : Nature des dispositions contenues dans les traités.....	285
I. Les dispositions adressées directement à des sujets de droit.....	286
II. Les dispositions des traités contenant des interdictions ou imposant aux Etats membres des abstentions	286
III. Les dispositions imposant des obligations de résultat précises	287
Paragraphe 4 : La révision des traités	289
I. La procédure de droit commun	289
II. Les procédures simplifiées	290
A. La procédure générale	290
B. Les procédures particulières	290
Paragraphe 5 : Les compléments aux traités	291
<i>Section 2. Le droit communautaire dérivé</i>	<i>294</i>
Paragraphe 1 : Les normes directement applicables	295
I. Définition	295
II. Caractères	295
III. Elaboration	297

Table des matières

Paragraphe 2 : Les normes juridiques indirectes	298
I. Les directives et les recommandations	298
A. Définition	298
B. Caractères	298
C. Elaboration	302
II. Les décisions	303
<i>Section 3. Les actes conventionnels</i>	304
Paragraphe 1 : Les conventions conclues entre les Etats membres par application d'une disposition des traités	304
Paragraphe 2 : Les conventions conclues entre les Etats, non prévues par les traités mais dont l'objet est étroitement lié à leur exécution.	307
Paragraphe 3 : Les «décisions des représentants des gouvernements réunies au sein du Conseil».	308
Paragraphe 4 : Les accords conclus par le Communauté avec des Etats tiers	308
<i>Section 4. Les principes généraux du droit communautaire</i>	310
Chapitre 2 - Les sources non obligatoires du droit communautaire	313
Chapitre 3 - Les sources sui generis	314
<i>Section 1. Généralités</i>	314
<i>Section 2. Les actes obligatoires</i>	315
Paragraphe 1 : Les règlements d'ordre interne	315
Paragraphe 2 : Les décisions	315
<i>Section 3. Les actes non obligatoires</i>	316
<i>Section 4. Les recours contre les actes sui generis</i>	316
Chapitre 4 - Le droit supplétif	318
<i>Section 1. Application du droit international public</i>	318
Paragraphe 1 : Principe	318
Paragraphe 2 : Exceptions	318
<i>Section 2. Application du droit national</i>	319
<i>Section 3. Application des principes généraux du droit</i>	320
Paragraphe 1 : Les principes généraux du droit	320
Paragraphe 2 : Les principes généraux communs aux droits des Etats membres	321
<i>Section 4. Les droits fondamentaux</i>	322

Table des matières

Bibliographie 323

SOUS-TITRE 3

L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE

**Chapitre 1 - Application du droit communautaire dans le cadre
d'une procédure contentieuse** 327

Section 1. Application par les juridictions nationales 327

Section 2. Application par les institutions communautaires 327

 Paragraphe 1 : Application par la Cour de Justice 327

 Paragraphe 2 : Application par la Commission 329

Chapitre 2 - Application du droit communautaire 330

Section 1. Application par les autorités communautaires 330

Section 2. Application par les autorités nationales 332

SOUS-TITRE 4

LA PRIMAUTÉ DE LA RÈGLE COMMUNAUTAIRE

Introduction 337

Chapitre 1 - La jurisprudence communautaire 338

Section 1. L'arrêt COSTA/EN.E.L. 338

Section 2. La jurisprudence postérieure 341

 Paragraphe 1 : Confirmation de la primauté du droit communautaire 341

 Paragraphe 2 : Effets du droit communautaire sur le droit national contraire 342

*Section 3. La prééminence du droit communautaire sur les règles de
droit constitutionnel* 343

Section 4. Conclusion 345

Bibliographie 345

Chapitre 2 - Les droits internationaux 346

Section 1. Le Luxembourg 346

Section 2. Les Pays-Bas 347

Section 3. La Belgique 349

 Paragraphe 1 : La jurisprudence antérieure à 1971 349

Table des matières

Paragraphe 2 : L'arrêt de la Cour de Cassation du 27 mai 1971	351
I. Les rétroactes	351
II. L'arrêt	352
Paragraphe 3 : Le conflit droit communautaire dérivé - droit national	353
I. Les règlements communautaires	353
II. Les directives	353
<i>Section 4. La France</i>	354
Paragraphe 1 : Constitution	354
I. L'article 54	354
II. L'article 55	355
Paragraphe 2 : La jurisprudence	355
I. La jurisprudence administrative	355
II. La jurisprudence judiciaire	356
A. La jurisprudence antérieure à l'arrêt du 24 mai 1975	357
B. L'arrêt de la Cour de Cassation du 24 mai 1975.	357
1. Les rétroactes	357
2. Les conclusions du Procureur général	358
3. L'arrêt de la Cour de Cassation du 24 mai 1975	359
<i>Section 5. L'Italie</i>	360
Paragraphe 1 : L'efficacité des règles de droit communautaire	360
Paragraphe 2 : La primauté de l'ordre juridique communautaire	362
I. L'arrêt du 7 mars 1964	363
II. L'arrêt du 27 décembre 1965	363
III. L'arrêt du 27 décembre 1973	364
A. Le fondement constitutionnel de l'adhésion italienne aux Communautés	364
B. La primauté du droit communautaire.	364
IV. L'arrêt du 30 octobre 1975	365
V. L'arrêt du 8 juin 1984	366
<i>Section 6. L'Allemagne</i>	368
Paragraphe 1 : Vers une reconnaissance de la primauté du droit communautaire	369
Paragraphe 2 : La jurisprudence de la Cour constitutionnelle	371

Table des matières

I. L'arrêt du 18 octobre 1967	371
II. L'arrêt du 9 juin 1971	372
Paragraphe 3 : L'ordonnance du 29 mai 1974	373
Paragraphe 4 : La décision du 23 juin 1981	374
Paragraphe 5 : L'arrêt du 22 octobre 1986	375
✕ Section 7. <i>Le Royaume-Uni</i>	376
Paragraphe 1 : La problématique née de l'adhésion	376
Paragraphe 2 : Les solutions de l'European Communities Act	377
I. L'incorporation du droit communautaire	377
II. La primauté du droit communautaire	378
III. L'interprétation du droit communautaire	379
Paragraphe 3 : Conclusion	379
Section 8. <i>Le Danemark</i>	380
Section 9. <i>L'Irlande</i>	381
Section 10. <i>La Grèce</i>	382
Section 11. <i>L'Espagne</i>	383
Section 12. <i>Le Portugal</i>	385
Bibliographie	386
Table chronologique des arrêts cités	389
Index analytique	405
Florilège de textes	421
Table des matières	515